

Procédure de sélection médicale et financière

Particuliers et indépendants

1. Procédure de sélection médicale des particuliers et indépendants

Deux procédures de sélection

- Décès, sauf "Risk Select" (*)
- Incapacité de travail

(*) Il faut consulter la compagnie pour les conditions d'acceptation "Risk Select".

Quelles formalités médicales doivent-elles être remplies?

Vous retrouverez les formalités médicales à remplir par le candidat-assuré sous la rubrique "Critères de sélection médicale".

Vous retrouverez les documents "Questionnaire médical MyBaloise", "Questionnaire médical" et "Rapport médical" sur notre site portail sous "Vie" - "Acceptation, Sinistre et Paiement" - "Acceptation".

Comment lancer un examen médical?

Sur la proposition d'assurance sous la rubrique "Formalités médicales", vous pouvez indiquer en tant qu'intermédiaire si vous avez déjà remis les formalités médicales au candidat-assuré ou non.

Si vous indiquez que les formalités médicales n'ont pas encore été transmises au candidat-assuré, nous vous enverrons toutes les formalités dans le cadre de l'acceptation médicale que vous pouvez lui remettre.

Où les examens sont-ils effectués?

Le candidat-assuré a le libre choix.

Si les formalités se limitent à un examen médical et à un examen de laboratoire, nous vous conseillons de les faire effectuer via votre médecin généraliste. Si un électrocardiogramme est également nécessaire, un cardiologue devra être contacté. Veuillez tenir compte du fait que l'analyse de sang pour l'examen de laboratoire doit être pratiquée à jeun.

Frais des examens médicaux

Baloise prend en charge les frais des examens médicaux. Si le preneur d'assurance, après examen médical favorable de l'assuré, refuse de prendre la police ou la résilie dans les 30 jours après sa prise d'effet, nous réclamerons les frais des examens médicaux au preneur d'assurance.

Questions

Si vous avez des questions concernant cette procédure, vous pouvez prendre contact avec la Cellule médicale de Baloise au 03 247 26 01 (pendant les heures de bureau).

Critères de sélection médicale

1. Décès

Capital Décès	jusqu'à 40 ans compris	de 41 à 50 ans	à partir de 51 ans
< 50.001 EUR	Questionnaire MyBaloise	Questionnaire MyBaloise	Questionnaire MyBaloise
50.001 – 250.000 EUR	Questionnaire MyBaloise	Questionnaire MyBaloise	EM + Labo
250.001 – 1.000.000 EUR	EM + Labo	EM + Labo	EM + Labo + Cardio
> 1.000.000 EUR	EM + Labo + Cardio	EM + Labo + Cardio	EM + Labo + Cardio

2. Garantie complémentaire Incapacité de travail

Rente + prime (*)	jusqu'à 45 ans compris	de 46 jusqu'à 55 ans compris
jusqu'à 15.000 EUR	Questionnaire MyBaloise	QM
15.001 – 30.000 EUR	QM	QM
30.001 – 45.000 EUR	QM	EM + Labo
45.001 – 100.000 EUR	EM + Labo	EM + Labo + Cardio
> 100.000 EUR	EM + Labo + Cardio	EM + Labo + Cardio

(*) Pour la détermination des formalités médicales, la prime de la garantie principale et la prime de l'assurance complémentaire accidents (de la circulation) doivent être prises en compte. Rente annuelle = montant de la rente d'incapacité de travail + prime de la garantie principale + prime de l'assurance complémentaire accidents (de la circulation).

Remarque: Si l'on opte pour une optimisation fiscale EIP, la police sera toujours établie en projet.

3. Revenu garanti - Assurance chiffre d'affaires - Engagement individuel d'incapacité de travail (EII)

Rente	jusqu'à 40 ans compris	de 41 à 50 ans compris
jusqu'à 24.000 EUR	QM	QM
24.001 – 30.000 EUR	QM	EM + Labo
30.001 – 45.000 EUR	EM + Labo	EM + Labo
45.001 – 100.000 EUR	EM + Labo	EM + Labo + Cardio
> 100.000 EUR	EM + Labo + Cardio	EM + Labo + Cardio

Explication des critères de sélection médicale

Questionnaire MyBaloise: Le questionnaire médical de MyBaloise

Le questionnaire médical "MyBaloise" à compléter par le candidat-assuré. Ce questionnaire est prévu dans l'application MyBaloise ou peut être imprimé via le site portail.

QM: Questionnaire médical

Le questionnaire médical à compléter par le candidat-assuré

EM - Examen médical

Examen médical complet (compléter le rapport médical) et examen clinique de tous les systèmes avec mesure de la tension artérielle. Le Questionnaire médical (QM) fait partie du document à utiliser "Rapport médical".

LABO - Examen de laboratoire

- Lors d'un examen de laboratoire, un examen médical doit toujours être effectué.
- Une analyse de l'urine par un laboratoire avec examen cytot bactériologique, y compris la détermination de la teneur en protéines (+ numération des germes). Pour les non-fumeurs, avec le dosage de cotinine.
- Une analyse sanguine:
 - glycémie à jeun, cholestérol total avec fraction HDL, LDL, triglycérides, créatinine, tests de la fonction hépatique (ASAT, ALAT, Gamma GT, phosphatases alcalines), hémogramme complet (hémoglobine, hématoците, numération globulaire et formule leucocytaire), plaques et vitesse de sédimentation, CRP (protéine C-réactive)
 - analyse sanguine: test VIH 1 et 2
 - analyse sanguine: marqueurs hépatite B (AgHBs et AgHBe si AgHBs positif) et hépatite C (anti-VHC)
 - test PSA (pour les hommes à partir de 50 ans)

Cardio - Électrocardiographie

Examen réalisé par un cardiologue: ECG (au repos et à l'effort) sauf contre-indication, avec protocole détaillé (ergométrie avec mention de la fréquence cardiaque maximale)

Remarque:

La prise de sang doit être effectuée à jeun, si ce n'était pas le cas, indiquer les circonstances dans lesquelles l'examen a eu lieu.

2. Procédure de sélection financière des particuliers et indépendants

Proposition d'assurance signée

Pour une assurance Incapacité de travail (Revenu garanti, Assurance chiffre d'affaires, EII et Rente d'incapacité de travail complémentaire), une proposition d'assurance dûment complétée et signée par toutes les parties (preneur d'assurance, assuré et intermédiaire) doit toujours être introduite.

Rentes d'incapacité de travail assurables maximales

Les rentes d'incapacité de travail assurables maximales figurent sur les fiches techniques:

- Revenu garanti (non lié à l'activité professionnelle)
- Assurance chiffres d'affaires (non liée à l'activité professionnelle)
- Assurance complémentaire Incapacité de travail liée à - EIP (liée à l'activité professionnelle)
- Assurance complémentaire Incapacité de travail liée à - Save Plan, Assurance Décès, PLCI, PLC sociale, INAMI, CPTI, Assurance Décès ADE (non liée à l'activité professionnelle)
- Assurance Incapacité de travail - Engagement individuel d'incapacité de travail (EII) (liés à l'activité professionnelle)

En cas d'une proposition, Baloise peut, si elle le juge nécessaire, demander des renseignements supplémentaires par le biais de questionnaires financiers et/ou d'autres documents mentionnés ci-dessous, et ce indépendamment de toute autre procédure.

Procédure de sélection

Revenu garanti, Engagement individuel d'incapacité de travail (EII) et Incapacité de travail complémentaire

1. Indépendants

- Proposition d'assurance dûment complétée, datée et signée
- La proposition fait mention des revenus imposables des 3 dernières années
- Pour une rente annuelle à partir de 36.000 EUR: une copie des 2 dernières feuilles d'impôts disponibles

Remarque pour les débutants (moins de 3 années d'activité professionnelle en tant qu'indépendant)

- Rente annuelle maximale = 24.000 EUR
- Médecins et dentistes débutants:
rente annuelle maximale = 36.000 EUR
- Pour les indépendants qui passent d'un statut de salarié à un statut d'indépendant, une rente annuelle plus élevée peut être prévue (sur la base d'un plan financier ou d'un accord de management).
- Il est possible de procéder à une acceptation médicale sur la base de la rente annuelle souhaitée et d'augmenter la rente annuelle assurée au cours de la quatrième année après la souscription de la police, jusqu'à la rente annuelle initialement souhaitée sans une nouvelle acceptation médicale sur la base des feuilles d'impôts des 3 dernières années.

2. Salariés

- Proposition d'assurance dûment complétée, datée et signée
- La proposition fait mention des revenus imposables des 3 dernières années
- Pour une rente annuelle à partir de 24.000 EUR: une copie des 2 dernières feuilles d'impôts disponibles

Assurance Chiffre d'affaires et Assurance Dirigeant d'entreprise (ADE)

- Proposition d'assurance dûment complétée, datée et signée
- Preuve que le dirigeant d'entreprise est le seul dirigeant d'entreprise (copie comptes annuels ou acte constitutif)
- Bilan et compte des résultats détaillé pour les 3 dernières années

Pour les sociétés débutantes (uniquement possible si le dirigeant d'entreprise exerce la même activité pendant au moins 3 ans):

- Une copie des 2 dernières feuilles d'impôts disponibles du dirigeant d'entreprise
- Le plan financier approuvé par le comptable ou par le réviseur d'entreprise
- Copie de tout accord éventuel entre une société cliente et la société de l'assuré

Décès

- Pour des capitaux assurés à partir de 500.000 EUR, des questionnaires financiers doivent être remplis. Ces questionnaires peuvent être demandés auprès de Baloise.